



---

**Création et actualisation des autorisations de  
programme [AP] et d'engagement [AE]**

---

**ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 4 FEVRIER 2021**

## **1. Construction d'une légumerie centralisée – création d'une autorisation de programme**

En application de la délibération du Conseil métropolitain du 17 décembre 2020 approuvant le projet de création d'une légumerie centralisée au sein du parc d'activités Beauregard à Longvic, il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de **2 100 000 € hors taxes** (intégrant le coût des travaux de réalisation de l'équipement et des acquisitions foncières), étant précisé que ce montant inclut un pourcentage d'aléas et de révisions de prix inférieur à 3% du coût total prévisionnel de l'opération, évalué à hauteur de 2 043 850 € hors taxes (en valeur 2020) au sein de la délibération d'approbation du projet du 17 décembre 2020.
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec la société publique locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise » (SPLAAD), à laquelle a été confiée la réalisation de l'équipement.

Légumerie centralisée	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
		2021	2022	2023
Echéancier	2 100 000,00 €	954 000,00 €	1 136 000,00 €	10 000,00 €
Affectation	Chapitre 20,21,23			

Il est rappelé que la réalisation de cet équipement s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien et de dynamisation de la filière « agro-alimentaire » sur le territoire métropolitain, en lien avec le thème de l'agriculture innovante et durable porté par Dijon Métropole dans le cadre de son projet novateur d'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2030, encourageant la transition alimentaire vers des productions locales et de qualité, rapprochées des consommateurs.

La future légumerie de Dijon Métropole offrira ainsi aux opérateurs de restauration collective publics et privés situés sur le territoire métropolitain, la possibilité de travailler avec des produits de qualité issus de l'agriculture locale, préparés et prêts à l'emploi. En effet, à l'instar de la cuisine centrale de la Ville de Dijon qui ne dispose pas d'ateliers de lavage et de découpe des légumes frais, les études préalables à la réalisation du projet de légumerie ont également permis d'identifier d'autres clients potentiels tels que le groupe Idées21, le CHU, le CROUS, les lycées, ainsi que les entreprises privées (cf. délibération du Conseil métropolitain du 17 décembre 2020 pour davantage de précisions quant à la portée du projet).

## **2. Gestion connectée de l'espace public - actualisation de l'autorisation de programme [AP] et de l'autorisation d'engagement [AE] afférentes à la réalisation du projet « OnDijon »**

### **2.1. Autorisation de programme [AP] afférente au projet « OnDijon » de gestion connectée de l'espace public**

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2030, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution du projet (la colonne « post 2021 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2022 à 2030), le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

Projet On Dijon	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	Post 2021
Echéancier	48 547 567,00	13 754 566,98	5 834 700,00	28 958 300,02
<i>Affectation</i>		<i>Chapitres 20,21,23</i>		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		<i>28,3%</i>		

Après des exercices 2018 et 2019 prioritairement consacrés à la mise en place du poste de pilotage connecté (PPC), des outils centraux et du réseau de radiocommunication, les années 2020 et suivantes sont marquées par la **montée en puissance régulière des investissements de modernisation de l'éclairage public**, lesquels présentent un enjeu stratégique pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement métropolitaines en matière de consommations électriques.

D'un montant de **5,83 M€**, les crédits de paiement [CP] pour l'année 2021 intègrent ainsi, en particulier :

- l'objectif de remplacement d'environ 2 000 points lumineux de l'agglomération par des luminaires LED télégrés (1,843 M€) ;
- la poursuite de la rénovation des carrefours à feux, destinée à pallier tout dysfonctionnement dans un contexte de vieillissement croissant du parc (1,495 M€) ;
- les travaux de mise en place du poste de commandement centralisé et les investissements de déploiement des outils centraux (830 K€, correspondant au lissage pluriannuel de cette opération de 11 M€) ;
- la poursuite du déploiement du réseau haut débit (fibre optique) en vue de constituer un réseau sécurisé entre le poste de commandement et les sites municipaux des 23 communes membres (324 K€ au BP 2021, en précisant que la fin du programme est prévue en 2022) ;
- la poursuite du déploiement des boîtiers de géolocalisation des véhicules d'intervention (flotte de 205 véhicules), lesquels sont acquis directement par la Métropole, et non plus loués comme auparavant, dans une optique de limitation des charges de fonctionnement (227 K€ au BP 2021) ;
- le reste des crédits étant essentiellement destinés à des travaux de déploiement de bornes d'accès de voirie, de mise en sécurité des bâtiments, ainsi que pour d'éventuels travaux complémentaires non expressément prévus dans le cadre du marché initial.

## 2.2. Autorisation d'engagement [AE] afférente au projet « OnDijon » de gestion connectée de l'espace public

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2020 - 2030, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution du projet (la colonne « post 2020 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2021 à 2030), le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

Projet On Dijon	Autorisation d'engagement (AE)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	Post 2021
Montants	34 535 377,00 €	8 997 484,49 €	3 541 600,00 €	21 996 292,51 €
Affectation	Chapitre 011			
Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)	26,1%			

D'un montant de **3,54 M€**, les crédits de paiement [CP] pour l'année 2021, intègrent un ensemble de prestations très variées, parmi lesquelles notamment :

- la poursuite de la maintenance et de la modernisation de l'éclairage public sur le territoire des 23 communes de l'agglomération (l'objectif étant de traiter/reconstruire environ 2 000 points lumineux en 2021 avec installation de LED en télégestion) ;
- l'exploitation et la maintenance des équipements centraux du poste de pilotage connecté (personnels dédiés par le titulaire du contrat, maintenance des équipements, des installations de chauffage, ventilation, climatisation, etc.) ;
- la maintenance des carrefours à feux de l'ensemble de l'agglomération ;
- l'exploitation et l'entretien du réseau de fibre déployé progressivement en vue du raccordement des 23 communes ;
- la maintenance des systèmes de géolocalisation des véhicules de service<sup>1</sup> ;
- la maintenance des systèmes de radiocommunication.

---

<sup>1</sup> En précisant que les 205 boîtiers de géolocalisation seront finalement achetés, et non plus loués, par la Métropole.

### **3. Autorisations de programme du secteur « culture et sports »**

#### **3.1. Rénovation de la piscine du Carrousel :**

Les crédits de paiement (CP) prévus en 2021 sont destinés au paiement du solde des marchés publics suivant l'achèvement complet des missions contractuelles (règlement intervenant habituellement au terme des délais de garantie de parfait achèvement mis à la charge des entreprises).

<b>Rénovation de la piscine du Carrousel</b>	<b>Autorisation de Programme (AP)</b>	<b>Paiements effectués à fin 2020</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>	
			<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montants	21 700 000,00 €	21 257 905,91 €	441 694,09 €	400,00 €
Affectation		Chapitre 204		
<b>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</b>		<b>98,0%</b>		

*NB : il est précisé que les CP 2022 mentionnés à hauteur de 400 € dans le tableau ci-dessus n'ont pas vocation à être consommés. Ils permettent uniquement de mettre en concordance l'échéancier pluriannuel des crédits de paiement avec le montant de l'autorisation de programme ouverte à hauteur de 21,7 M€. En effet, ce reliquat de 400 € n'a pas été pris en compte dans la prévision des CP 2021, laquelle a été arrêtée, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021, avant la clôture des comptes de l'exercice 2020.*

#### **3.2. Participation au financement de la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts de Dijon :**

**Il est proposé de clôturer cette autorisation de programme**, le solde de la participation de Dijon Métropole au financement de la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, ayant été versé en 2020 (398,5 K€).

Le montant total de la participation de Dijon Métropole à la réalisation du projet, porté par la Ville de Dijon, s'est ainsi établi à hauteur de 5 333 000 €, soit un montant égal au montant de l'autorisation de programme.

<b>Rénovation du musée des Beaux-Arts (seconde tranche)</b>	<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Paiements effectués à fin 2020</b>
Montants	5 333 000 €	5 333 000,00
<b>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</b>		<b>100%</b>

#### **4. Actualisation des autorisations de programme - « grandes infrastructures et déplacements »**

##### **4.1. Projet « Prioribus »**

**Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme** consacrée à la réalisation du projet « Prioribus », les crédits de paiement affectés au paiement des soldes financiers des marchés ayant été versés en 2020 (565,3 K€).

Le coût définitif des travaux réalisés est ainsi arrêté à hauteur de **14,074 M€ hors taxes**, soit un taux d'exécution de 92 % des crédits de paiement prévus pour l'accomplissement du projet (autorisation de programme de 15,3 M€).

<b>Projet PRIORIBUS</b>	<b>Autorisation de Programme (AP)</b>	<b>Paiements effectués à fin 2020</b>
Montants	15 300 000,00 €	14 073 729,34 €
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		92,0%

##### **4.2. Construction d'un parking aérien « Monge »**

**Il est proposé de clôturer cette autorisation de programme** consacrée à la réalisation de l'équipement, les crédits de paiement affectés au paiement des soldes financiers des marchés ayant été versés en 2020 (1,065 M€).

Le coût de réalisation du parking aérien « Monge », mis en service en décembre 2018, est ainsi arrêté à **7,436 M€ hors taxes**<sup>2</sup> (soit 97,8 % du budget initial prévu à hauteur de 7,6 M€ hors taxes), en cohérence avec le bilan de clôture de l'opération approuvé par le Conseil métropolitain du 17 décembre 2020, lequel a été établi par la société publique locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise » [SPLAAD], en sa qualité de maître d'ouvrage.

<b>Création du Parking Monge</b>	<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Paiements effectués à fin 2020</b>
Montants	7 600 000,00 €	7 435 911,47 €
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		97,8%

---

<sup>2</sup> Conformément au bilan de clôture de l'opération approuvé par le Conseil métropolitain du 17 décembre 2020, il est précisé que la création du parking a nécessité le dévoiement d'un réseau de télécommunication appartenant à SFR, dont le montant, estimé à 110 447,38 € HT, n'a jamais été facturé par SFR à la SPLAAD, malgré la réalisation des travaux. Il n'a donc pas été tenu compte de cette dépense dans le bilan de clôture.

## **5. Autorisations de programme du secteur « habitat et renouvellement urbain »**

### **5.1. Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré**

S'agissant de subventions d'équipement versées par Dijon Métropole, le financement des autorisations de programme suivantes est assuré en totalité par le budget principal de la Métropole (autofinancement et emprunt).

#### **5.1.1 - Programmation 2011 :**

Il est proposé de clôturer cette autorisation de programme, l'intégralité des crédits de paiement ayant été versée aux bailleurs destinataires des fonds au terme de l'exercice 2020.

<b><i>Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2011</i></b>	<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Paiements effectués à fin 2020</b>
Montants	6 681 629,00 €	6 681 629,00 €
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		100%

#### **5.1.2 - Programmation 2013 :**

Il est proposé de clôturer cette autorisation de programme, la quasi-intégralité des crédits de paiement ayant été versée aux bailleurs destinataires des fonds au terme de l'exercice 2020.

<b><i>Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2013</i></b>	<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Paiements effectués à fin 2020</b>
Montants	7 059 500,00 €	7 055 700,00 €
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		99,9%

### 5.1.3 - Programmation 2014 :

Il est proposé de réviser, comme suit, les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2014</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	2022
Montants	6 599 265,00 €	6 183 565,00 €	0,00 €	415 700,00 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		93,7%		

### 5.1.4 - Programmation 2015 :

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2015</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	2022
Montants	7 399 600,00 €	7 039 660,00 €	354 500,00 €	5 440,00 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		95,1%		

### 5.1.5 - Programmation 2016 :

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2016</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	2022
Montants	6 354 100,00 €	5 453 050,00 €	856 435,00 €	44 615,00 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		85,8%		



#### 5.1.6 - Programmation 2017 :

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2017</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	2022
Montants	6 800 000,00 €	4 803 305,00 €	1 591 351,00 €	405 344,00 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		70,6%		

#### 5.1.7 - Programmation 2018 :

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2018</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	2022
Montants	5 300 000,00 €	2 538 625,00 €	1 590 000,00 €	1 171 375,00 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		47,9%		

#### 5.1.8 - Programmation 2019

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2023, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2019</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)		
			2021	2022	2023
Montants	4 055 400,00 €	841 800,00 €	1 193 580,00 €	1 224 300,00 €	795 720,00 €
Affectation		Chapitre 204			
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		20,8%			

### 5.1.9 - Programmation 2020

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2024, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2020</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)			
			2021	2022	2023	2024
Montants	3 800 000,00 €	0,00 €	760 000,00 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €	760 000,00 €
Affectation		Chapitre 204				
Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)		0,0%				

### 5.1.10 - Programmation 2021 - création d'une nouvelle autorisation de programme

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 3 000 000 €.
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

<i>Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2021</i>	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
		2021	2022	2023	2024	2025
Montants	3 000 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	600 000,00 €
Affectation		Chapitre 204				

## **5.2. Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré**

S'agissant de subventions d'équipement versées par Dijon Métropole, le financement des autorisations de programme suivantes est assuré en totalité par le budget principal de la Métropole (autofinancement et emprunt).

### **5.2.1 - Programmation antérieure à 2015 :**

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<b><i>Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré Programmation &lt; à 2015</i></b>	<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Paiements effectués à fin 2020</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>	
			<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montants	1 896 000,00 €	1 870 200,00 €	0,00 €	25 800,00 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		98,6%		

### **5.2.2 - Programmation 2015 :**

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<b><i>Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré Programmation 2015</i></b>	<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Paiements effectués à fin 2020</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>	
			<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montants	714 500,00 €	229 200,00 €	299 600,00 €	185 700,00 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		32,1%		

### 5.2.3 - Programmation 2016 :

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré Programmation 2016</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	2022
Montants	669 500,00 €	231 950,00 €	267 900,00 €	169 650,00 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		34,6%		

### 5.2.4 - Programmation 2017 :

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré Programmation 2017</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	2022
Montants	661 500,00 €	444 750,00 €	173 100,00 €	43 650,00 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		67,2%		

### 5.2.5 - Programmation 2018 - hors quartiers PNRU

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré Programmation 2018</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	2022
Montants	749 000 €	332 800 €	289 700 €	126 500 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		44,4%		

### 5.2.6 - Programmation 2019 – hors quartiers PNRU :

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré Programmation 2019</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)	
			2021	2022
Montants	548 000 €	46 400 €	274 000 €	227 600 €
Affectation		Chapitre 204		
Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)		8,5%		

### 5.2.7 - Programmation 2020 – hors quartiers PNRU :

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2024, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<i>Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré Programmation 2020</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)			
			2021	2022	2023	2024
Montants	1 753 000,00 €	0,00 €	525 900,00 €	525 900,00 €	350 600,00 €	350 600,00 €
Affectation		Chapitre 204				
Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)		0,0%				

### 5.2.8 - Programmation 2021 – hors quartiers PNRU : création d'une nouvelle autorisation de programme

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 1 000 000 €.
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

<i>Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré Programmation 2021</i>	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
		2021	2022	2023	2024	2025
Montants	1 000 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €
Affectation		Chapitre 204				

### 5.3. Mise en œuvre du Programme National pour la Rénovation Urbaine

#### 5.3.1 - PNRU n°1 - Programme National pour la Rénovation Urbaine n°1 :

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2022, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<b>PNRU n°1</b>	<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Paiements effectués à fin 2020</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>	
			<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montants	15 059 347 €	14 739 411 €	- €	319 936 €
Affectation		Chapitre 204		
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		97,9%		

#### 5.3.2 - PNRU n°2 - Programme National de Renouvellement Urbain n°2 :

Pour rappel, le nouveau programme de renouvellement urbain de Dijon Métropole concerne deux quartiers, Le Mail à Chenôve et Fontaine d'Ouche à Dijon. Dans ce cadre, il est programmé des interventions sur l'offre de logements à loyer modéré, l'aménagement d'espaces publics, ainsi que la réhabilitation d'équipements publics.

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2026, en concordance avec le calendrier prévisionnel du projet actualisé, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

<b>PNRU n°2</b>	<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Paiements effectués à fin 2020</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>					
			<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Montants	21 426 700 €	197 112 €	3 169 800 €	6 390 388 €	3 819 461 €	3 733 881 €	2 325 415 €	1 790 643 €
Affectation		Chapitre 20, 204, 23						
<i>Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)</i>		0,9%						

En outre, l'année 2021 sera notamment marquée :

- par le début des travaux de réaménagement/requalification de l'avenue du Lac et du carrefour entre celle-ci et le boulevard Kir dans le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon ;
- par le lancement des travaux d'aménagement du parc du quartier du Mail à Chenôve (espaces verts, cheminements de promenade, plantation d'arbres fruitiers, etc.) ;
- par la reconstruction par les bailleurs sociaux de l'offre de logements à loyers modérés ayant été démolie.